



Procès-verbal

Conseil du 16 mars 2009

L'an deux mille neuf, le lundi 16 mars à 20h30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude MARTIN, Président, à la Maison de Pays.

Nombre de délégués titulaires présents : 26
Nombre de délégués suppléants présents : 1
Date de convocation du Conseil : 9 mars 2009

Présents : MARTIN Jean-Claude, BOUSSIS Mohamed, LEROY Jean-Yves, ROLLAND Lionel, DELORME Noëlle, ABEL François, DUPASSIEUX Georges, PERRON Jean-Pierre, DALEX Roland, FILLIARD Cécile, GUERRAZ Jean-Claude, MAURY Guy, MEUSNIER-DELAYE François, PERDRIX Marie-Luce, COLLINET Alain, MARIN-LAMELLET Gabriel, CONCHON Régis, SENECHAL Michel, BAUQUIS Alain, CHEVALLET Philippe, VIGNON Yves, EXCOFFIER Henri, FROELIG Pierre GERMAIN Jean-Luc, MERMIN Yolande, DUFOUR FONTAINE David, GUINOT Jean-Jacques.

Absents : DUBOIS Jean-Louis, BUGUET Jean-Pierre, BOURGEOIS Jean-Baptiste, BARBAUX Anne.

Assistaient également à la séance au rang du public :
M. Patrick LÉCONTE, Directeur général des services
Mme Thérèse MORFIN, Responsable du secteur social, enfance, jeunesse
M. Robert MERCIER, Responsable des services bâtiments et travaux

Madame Marie-Luce PERDRIX a été élue secrétaire.

I) - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 26 JANVIER 2009 :

Le conseil adopte le procès-verbal du 26 janvier 2009 à l'unanimité.

II) - BUDGET PRIMITIF 2009 :

II - a) Les grandes orientations du budget 2009

En préambule, M. MARTIN expose au conseil les orientations principales du budget 2009 élaborées par le travail des commissions et après validation par le bureau :

A - Les nouveautés du budget 2009 :

- **En fonctionnement:**

- Mise en place du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Nouveau CDDRA
- Nouvelle convention de déversement des EU avec Rumilly et Veolia
- A la suite du Diagnostic au SPANC, Poste multi-service.
- Impact sur le fonctionnement de la mise en service de l'Hôtel d'entreprises.
- Travaux d'entretien ponctuel de la STEP de St Sylvestre (déshydratation des boues)

Nota Bene :

- **Au BS** recette exceptionnelle de TP de 570K€ affectée au SPAC et aux travaux des Equipements Sportifs près du collège pour autofinancement
- **Au BS** seront éventuellement inscrites les études pour l'accessibilité des personnes handicapées et l'extension des compétences de la CCPA

- **En Investissement :**

Avec un total de 9 311 K€, les investissements sont plus importants qu'en 2008 (+55%).

Des équipements importants:

- Acquisitions foncières près du collège (543k€), ZI chardons (480k€) et de la Cité d'Orsan (700 k€)
- Des chantiers : L'extension des Equipements Sportifs (1ère phase : 3 380 k€), le parc-auto près du collège et la ZI des chardons (956 k€), les travaux d'extension de l'EHPAD engagés en 2008 (BS), la toiture du gymnase
- Travaux d'Assainissement (CUSY, ALLEVES, ST SYLVESTRE et VIUZ)

Nota Bene :

Au BS, il faudra inscrire :

- les travaux d'extension de l'EHPAD engagés en 2008,
- le montant définitif de la participation au SDIS pour l'implantation du CPI de secours d'Alby (200 K€ environ).

- **Dettes:** Une stabilité de l'annuité et le ratio d'endettement reste faible (3 ans)

B- La fiscalité :

- **La Taxe Professionnelle Unique (TPU) :** le taux de 14,98 % demeure sans changement

Les Bases de TP sont en hausse de 12,44 % après une progression de

10 % en 2007 et 7,14 % en 2008. Cette hausse traduit le dynamisme économique du pays d'Alby qui accueille de nouvelles activités.

- **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :** L'augmentation moyenne des taux est de 8,79%, les bases et le recensement de la population étant à ce jour connus. La subvention d'équilibre passe de 4 % à 3 %.

C- Les grands équilibres budgétaires :

Les dépenses de fonctionnement progressent de 12 % (6 % en 2008).

Une épargne nette prévisionnelle de 1 252 K€ (950 K€ en 2008), soit 14.5 % des recettes réelles de fonctionnement (12 % en 2008) dégage une marge d'autofinancement de 13.45 % (15.83 % en 2008) pour les dépenses d'Investissement.

II - b) La présentation détaillée du budget 2008

M. LECONTE, Directeur Général des Services, présente au conseil les différents postes budgétaires qui permettent de dégager un autofinancement prévisionnel de 1 252 425 € (949 174 € en 2008). Détaillée dans un document de commentaires, la présentation consolidée, hors opérations d'ordre et de transferts, du budget principal et des budgets annexes reprend les éléments suivants :

Dépenses réelles de fonctionnement :

6 281 813 € (+ 12 %)

Charges à caractère général : 1 636 832 € +12% (1 466 002 € en 2008)

Dans ce chapitre sont rassemblées les charges liées au fonctionnement interne de la collectivité telles que, achat de prestations de services, fournitures, petits équipements et études, transports scolaires, électricité, entretien réparation, maintenance, impôts.

On observe sur ce chapitre une augmentation de 170K € soit +12 %, conséquence de l'actualisation de la convention VEOLIA (SPAC) + 84 K€, des travaux ponctuels de déshydratation des boues à la STEP de St Sylvestre 21k€, de l'actualisation des marchés de transports scolaires 55 K€ (décalage d'un an) et les frais d'entretien des bâtiments et travaux réalisés par le CLI

Charges de personnel : 1 668 909 € (+ 5 %, 1 582 799 € en 2008) (voir les pages 17 à 21 des commentaires).

Les frais de personnel augmentent de 8.3 % ou 5.4% par rapport à 2008 selon qu' on intègre ou pas une enveloppe inscrite en 2008 pour la modification du régime indemnitaire et les titres restaurants.

Cette augmentation s'explique par **(page 18)** :

a) les variations dites modulables :

Suppression de poste: Coordinatrice petite enfance (4 mois en 2008 : - 10 000 €)

Le poste à l'économie sera financé par le SIGAL sur un mi-temps en relation avec la CCCR à partir de l'été 2009 : moins 7 000 €

Création de poste : un poste multiservice dont le profil sera précisé (15 000 € sur une demi-année)

b) les variations obligatoires :

L'augmentation générale des traitements estimée à 0.8 %, les cotisations sociales, les avancements d'échelon et de grade ainsi que l'impact sur une année complète des augmentations de primes et des astreintes : 23k €.

Ainsi, compte tenu de ces modifications, en tenant compte des titres restaurants, les charges de personnel progressent de 86 110 € (soit 5.4%). Il est à noter que ces charges représentent 26.7 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce taux reste relativement stable au fil des années. (Tableau page 21).

⇒ Le conseil adopte à l'unanimité l'inscription budgétaire des postes proposés (pages 17 à 21 des commentaires) et l'organigramme des services.

Frais de gestion et dépenses imprévues 2 435 272 €(+ 16 %, 2 066 621 € en 2008)

On trouve dans ce chapitre les dépenses qui "sortent" de la collectivité telles que les subventions et les contributions aux EPCI **(voir les pages 22 et 23 des commentaires).**

L'augmentation de 338 335 € de ce chapitre est constituée par :

- Une augmentation de 100 k€ (+ 11 %) des participations aux organismes extérieurs (principalement imputable au SITO et au SMIAC)
- L'inscription de la part de la CCPA au PLH pour un montant de 156 K€.
- La subvention d'équilibre au budget SPAC progresse fortement afin de dégager de l'autofinancement portant l'enveloppe des subventions d'équilibre inscrites aux budgets annexes (page 3) à un montant total de 599 505 € +10 % (543 899.66 € en 2008).

Subventions aux associations : (Page 22)

Depuis la réforme de la comptabilité M14 en 2006, il convient de prévoir une enveloppe budgétaire de subventions et de délibérer séparément sur la liste des subventions accordées.

Ainsi, il est proposé de voter un crédit de 234 701 € à l'article 6574 : subvention de fonctionnement et de délibérer sur les subventions sur lesquelles le conseil est d'accord, à savoir : tableau page 22

⇒ Le conseil adopte à l'unanimité le tableau des subventions proposées (sur une enveloppe de 234 701 €) pour un montant global de 174 389 € selon la répartition suivante :

Ecole de Musique du Canton d'Alby (aide au fonctionnement)	43 883 €
Musée Régional d'Histoire Naturelle de Gruffy (aide au fonctionnement)	2 700 €
ADMR du Canton d'Alby (aide au fonctionnement)	14 900 €
ADMR du Canton d'Alby (service de repas à domicile)	15 000 €
Office du Tourisme de l'Albanais (aide au fonctionnement)	13 518 €
Office du tourisme de l'Albanais (indemnité guide)	270 €
A. S. Collège (aide au fonctionnement)	800 €
La Grive (aide au fonctionnement)	2 400 €
Basket Pays d'Alby (aide au fonctionnement)	6 050 €
Amicale Laïque ski (aide au fonctionnement)	2 604 €
Football club Pays d'Alby (aide au fonctionnement)	13 860 €
Etoile sportive football de Saint-Félix (aide au fonctionnement)	4 455 €
Club des Randonneurs du Chéran (école de ski)	1 000 €
Club des Randonneurs du Chéran (école VTT)	500 €
Club des Randonneurs du Chéran (convention sentiers PDIPR)	600 €

Judo club Cusy (aide au fonctionnement)	1 820 €
Souvenir Français (aide au fonctionnement)	470 €
Mission locale (aide au fonctionnement)	1 600 €
Cant'on lit au Pays d'Alby (fête du livre)	2 500 €
Cyclamen (éducation à l'environnement)	550 €
CAE Rumilly développement (convention)	7 000 €
CAE Rumilly développement (Forum Emploi)	500 €
Annecy Initiatives (convention)	8 345 €
Association Passerelle (distribution et impression)	5 000 €
Association passerelle (subvention exceptionnelle numéro spécial)	8 000 €
Amicale du personnel territorial (aide au fonctionnement)	13 000 €
Viulans Tireurs (aide au fonctionnement et subv. exceptionnelle)	300 €
Amitié Solidarité Savoie Sahel (Sensibilisation auprès des jeunes)	500 €
Amis du Vieux Rumilly et de l'Albanais (inventaire du patrimoine)	2 000 €
Tennis club d'Alby (école de tennis)	264 €

La subvention Foyer du collègue de 6 000 € a déjà été attribuée par délibération du 26 janvier 2009
 Une enveloppe AGIR ABCD est affectée au budget annexe du CLI pour un montant de 2 712 € ; elle sera utilisée suivant les besoins du service (sur présentation d'un état de frais réels présenté par l'association)
 Le reste de cette enveloppe demeure en attente de versement pour les subventions suivantes :
 25 000 € (PLAJ), 15 000 € (centre de loisirs), 10 000 € Passage (chantiers éducatifs) et 1 400 € pour les randonneurs du Chéran au titre des créations de sentiers PDIPR.

Le conseil valide également deux subventions en nature :

- Association Passerelle : travaux de secrétariat pour la confection du journal à raison de 94 heures par an
- ADMR : mise à disposition d'un local pour les services administratifs de l'association évaluée à 6 250 €

Frais financiers : 540 800 € (+11 %, 486 361 € en 2008)

(Voir les annexes au budget qui reproduisent l'état de la dette, ainsi que le graphique de régression de la dette **page 28 des commentaires**). Le montant budgété augmente car il y avait une sous évaluation au BP 2008 car des prêts n'étaient pas inscrits. La variation réelle est celle de l'état de la dette.

Dépenses réelles d'investissement :	10 458 178 €, 7 030 128 € en 2008 (+ 48 %)
--	---

Remboursement du capital de la dette 1 146 500 € (+5 %, 1 094 547 € en 2008).

Dépenses d'équipement 9 311 678 € (+ 55 %, 5 995 581 € en 2007, voir le document commentaires pages 24 à 27)

- Des équipements importants:
 - Acquisitions foncières près du collège (543k€), zi chardons (480k€) et de la Cité d'Orsan (700 k€)
 - Des chantiers : L'extension des Equipements Sportifs (1ère phase : 3 380 k€), le parc-auto près dupéage et la zi des chardons (956 k€), les travaux d'extension de l'EHPAD engagés en 2008 (BS), la toiture du gymnase
 - Travaux d'Assainissement (CUSY, ALLEVES, ST SYLVESTRE et VIUZ)

Nota Bene :

Au BS, il faudra inscrire :

- les travaux d'extension de l'EHPAD engagés en 2008,
- le montant définitif de la participation au SDIS pour l'implantation du CPI de secours d'Alby (200 K€ environ).

Recettes réelles de fonctionnement :	8 680 739 € (+ 13 %)
---	-----------------------------

Produit des services : 1 168 515 € (+ 7 %, 1 092 585 € en 2008)

Sur ce chapitre sont comptabilisées la redevance d'assainissement et la participation aux travaux dont la prévision est prudente (au total 700 000 €, +28 000 € par rapport à 2008) **page 33 et 34 des commentaires**, les prestations de service du CLI et du service petite enfance, les recettes des inscriptions aux transports scolaires et les remboursements des frais des personnels mis à disposition du SMIAC, Il convient de noter que les ventes de terrains qui sont inscrites en investissement C/024 sauf pour les cessions de terrains aménagés (lotissement) qui restent comptabilisées au BTVA C/7015 en compte de stock. 111 475 € sont inscrits pour la vente à « St Fé auto ».

Impôts et taxes 3 706 487 € (+ 15 %, 3 233 547 € en 2008) :

a) TEOM (page 35 des commentaires) :

Il est rappelé que le calcul de la TEOM a été modifié par délibération du conseil du 19 septembre 2005 afin de prendre en compte les dernières dispositions législatives et d'intégrer les services spécifiques dans la répartition par habitant. L'appel de fonds du SITO A pour 2009 s'élève pour le fonctionnement à 928 098,02 € au lieu de 819 559,96 € (+ 13,24 %) auquel il convient d'ajouter les achats de conteneurs pour un montant de 2 309,77 € (soit 1 952,18 €, FCTVA déduit). Il est rappelé que la Communauté de Communes du Pays d'Alby a adopté le principe d'une subvention d'équilibre dégressive de 12 % en 2003 à 3 % en 2009) pour absorber l'impact de la mise en place de la TEOM sur l'ensemble des communes.

La Communauté de Communes prenant en charge 27 842,94 € dans le cadre de cette subvention d'équilibre, la somme de 900 255,08 € auquel il convient d'ajouter 1 952,18 € pour les achats de conteneurs, seront couverts par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

NB : Afin de tenir compte du déficit reporté de 2008 qui sera inscrit au BS la subvention d'équilibre est augmentée pour atteindre la somme de 48 953,14 €. Cette somme sera à ajuster au BS 2009.

⇒ Le conseil adopte à l'unanimité le **tableau de répartition des taxes d'enlèvement des ordures ménagères** sur chaque commune du canton et les différents taux de cette taxe appliqués à chaque commune. A titre d'information, le taux moyen de la TEOM sur le canton est de 10,43 % contre 9,58 % en 2008.

b) Contributions directes :

Compte tenu du passage à la TPU en 2004, la CCPA ne fait plus appel aux taxes additionnelles. Après la notification des bases de TP pour 2009 en augmentation de 12,44 %, le conseil prend connaissance du produit fiscal attendu.

Le produit fiscal sans augmentation du taux progresse de 309 487 € pour atteindre 2 796 616 €. L'allocation compensatrice versée par l'Etat (C/74833 : 18 498 €), qui correspond à des dégrèvements divers s'ajoute au produit de TP qui progresse globalement de 296 485 €, soit 11,77 % (**voir commentaires page 29**).

Enfin, **le taux de la TPU** correspond au taux moyen pondéré des taxes professionnelles du canton dans l'année qui précède l'instauration de la TPU, **soit 14,98 %**.

Il est rappelé que la réforme de la TP entrée en vigueur en 2007, prévoit un plafonnement de la TP à 3,5 % de la valeur ajoutée de l'entreprise. L'état compensant la différence. Cependant toute nouvelle augmentation de taux décidée par la collectivité sera à la charge de celle-ci pour les entreprises plafonnées, soit la moitié des entreprises de la CCPA. Il est proposé de conserver le taux en vigueur.

⇒ Le conseil adopte à l'unanimité les taux d'imposition suivants :

DECISION EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases Notifiées	Variation des bases	Taux votés par le conseil		variation de taux	Produit voté par l'assemblée 2008	Variation du produit
			(N-1)	N			
Taxe Professionnelle Unique	18 669 000	12,44 %	14,98 %	14,98 %	néant	2 796 616	309 487
TOTAL							

Subvention et participation : 2 897 147 € (+ 10 %, 2 632 992 € en 2008) :

Ce chapitre comptabilise les recettes de la dotation globale de fonctionnement (D.G. F), de la Dotation de Développement Rural (DDR) (**voir pages 29 et 30 du fascicule commentaires**), des subventions de fonctionnement au titre, des services sociaux (CTL, Multi accueil), des transports scolaires ainsi que la subvention fiscale représentant la part des salaires dans la taxe professionnelle désormais intégrée à la DGF.

Le montant de la Dotation d'intercommunalité de la DGF marque une hausse 17,84 %, pour s'établir à 596 835 € (**page 29 des commentaires**).

Autres recettes de fonctionnement : 908 590 € (+ 3 %, 686 379 € en 2008)

On trouve dans ce chapitre les revenus des loyers (**voir p. 31 du fascicule commentaire**) en hausse de 10 436 €, le remboursement par l'Etat (CNASEA) pour les emplois aidés du CLI, ainsi que le remboursement des charges locatives et des salaires pour maladie.

Recettes réelles d'investissement :	8 059 252 €, 5 046 406 € en 2008 (+59 %)
--	---

Voir Page 6 des commentaires

Emprunt à souscrire pour financer les investissements : 5 262 842 € (+ 92 %, 2 741 008 € en 2008)

Recettes d'équipement : 2 796 410 € (+ 21 %, 2 305 398 €).

Sont enregistrés sur ce compte le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), les subventions de l'agence de l'eau et du conseil général pour les travaux d'assainissement, la vente d'immobilisations ainsi que les subventions en annuité du conseil général (**voir page 32 des commentaires**).

M. BAUQUIS, explique qu'il s'abstiendra sur le vote du budget primitif. Il estime en effet, que la communauté de communes manque de considération pour la commune de Saint-Félix. Il cite l'exemple de deux dossiers en particulier, le local pour les activités jeunesse et l'éclairage du rond point de la ZAC d'Orsan.

Le conseil adopte à l'unanimité moins trois abstentions (MM. BAUQUIS, CHEVALLET et VIGNON), le budget primitif 2009 qui dans sa présentation consolidée, hors opérations d'ordre et de transfert, s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 16 739 990 € au titre de l'exercice 2009 (12 691 910 € en 2008) et présente un autofinancement prévisionnel de 1 252 425,83 €.

III - TRANSPORTS SCOLAIRES - VOTE DU TARIF 2009-2010 :

Monsieur le Président rappelle au conseil que l'organisation des transports scolaires est assurée par la Communauté de Communes du Pays d'Alby en qualité d'Autorité Organisatrice de 2^{ème} rang (A.O.2).

A ce titre, les élèves transportés bénéficient de la gratuité du service de transport moyennant une inscription annuelle dont le montant couvre la mutualisation du service pour les élèves habitant à moins de 3 kilomètres ainsi qu'une part des frais de gestion assurés par la Communauté de Communes du Pays d'Alby.

Pour l'année scolaire 2009-2010, le conseil décide de fixer le tarif de l'inscription à 58 € (cinquante huit euros) par élève.

IV - PROJET D'EXTENSION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS DU SECTEUR RENE LONG :

IV - a) Attribution de marchés de travaux :

M. DALEX, vice-président aux sports et scolaires, rappelle la délibération du 22 décembre 2008 autorisant le lancement de la consultation pour les travaux d'extension des équipements sportifs et culturels du secteur du collège René LONG à Alby-sur-Chéran, travaux de VRD, dans le cadre de la procédure adaptée prévue à l'article 28 du CMP.

Il indique que la commission d'ouverture des plis réunie le 16 février 2009 propose d'approuver les marchés relatifs aux travaux d'extension des équipements sportifs et culturels du secteur du collège René LONG à Alby-sur-Chéran, travaux de VRD pour les 5 lots listés ci-après. Il est précisé que :

- le lot 3 : « électricité éclairage public » sera traité par convention avec la commune d'Alby dans le cadre des interventions du SELEQ,
- les lots 4 : « espaces verts » et 5 : « pontons et platelage bois » seront attribués ultérieurement.

Tableau récapitulatif des offres (HT) pour les 5 lots attribués:

01	TERRASSEMENT / V.R.D.	GT FERRAND/ EIFFAGE	736 753.71 €
02	BORDURES/ENROBES	GT FERRAND/ EIFFAGE	389 990.76 €
06	BETONS DESACTIVES	SOLS ALPES	183 302.35 €
07	ASSAINISSEMENT, DISPOSITIF DE TRAITEMENT	NAVET	91 724.90 €
08	MOBILIER SKATEPARK	E2S	18 393.13 €
TOTAL HT			1 420 164.85 €

Le conseil décide d'autoriser M. le Président à signer les marchés pour les 5 lots attribués ce jour. Les travaux devraient débuter fin avril 2009.

IV - b) Avenant au marché de maîtrise d'œuvre :

Le conseil approuve l'avenant de 44 501,20 € HT qui après fixation du coût prévisionnel définitif de l'opération, porte le marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension des équipements sportifs et culturels du collège René LONG à un montant de 121 001,20 € HT avec le cabinet UGUET SAS – 73800 Montmélian.

V - EXTENSION DE L'EHPAD - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE :

Mme DELORME, Vice-présidente au social, cadre de vie et solidarité, présente au conseil les travaux supplémentaires nécessités par une évolution de la législation en matière d'hygiène et de sécurité. Il s'agit de la mise au point du marché, la modification de la cuisine et de la construction d'un local pour les poubelles, vélos et pour le groupe électrogène.

Pour la maîtrise d'œuvre :

Le montant initial (avec avenant n°1) s'établissait à : 180 047 € HT
Le montant total du présent avenant s'établit à : 9 189 € HT
Le montant final s'établit à : 189 236 € HT

Pour les travaux :

Le montant initial s'établissait à : 2 020 000,00 € HT
Montant après appel d'offres : 1 837 252,19 € HT
Marché complémentaire : plus-value : 11 738,27 € HT
et travaux supplémentaires : 161 590,05 € HT
soit : 173 328,32 € HT

Marché total 2 010 580,51 € HT

Le conseil approuve à l'unanimité ces avenants et le marché complémentaire.

VI - DIVERS :

M.MARTIN, Président rappelle à l'assemblée la tenue du forum pour l'emploi qui se déroulera à Rumilly le mercredi 18 mars 2009.

Il informe le conseil qu'une réunion de bureau élargie aux conseillers intéressés sera consacrée à la présentation de panneaux photovoltaïques par Mme Valérie GRIOT de la SEDHS.

M. PEILLOUD, Conseiller général invite les maires à prendre connaissance de la note sur les amendes de police.

M. DUPASSIEUX informe le conseil sur l'avancement des négociations avec une entreprise qui souhaite s'implanter dans le bâtiment métallique de la ZAC d'Orsan.

La séance est levée à 23 h 30.

La secrétaire de séance,
Marie-Luce PERDRIX

Le Président,
Jean-Claude MARTIN